



Assemblée générale

Distr. générale
4 octobre 2016
Français
Original : anglais

Soixante et onzième session
Point 77 de l'ordre du jour

Programme d'assistance des Nations Unies aux fins de l'enseignement, de l'étude, de la diffusion et d'une compréhension plus large du droit international

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport est établi en application de la résolution 70/116 de l'Assemblée générale. Il rend compte de l'exécution, en 2016, du Programme d'assistance des Nations Unies aux fins de l'enseignement, de l'étude, de la diffusion et d'une compréhension plus large du droit international, et expose les activités prévues pour 2017 ainsi que leurs incidences administratives et financières.



Table des matières

	<i>Page</i>
I. Introduction	3
II. Exécution du Programme d'assistance en 2016	3
A. Programme de bourses de perfectionnement en droit international	3
B. Cours régionaux de droit international des Nations Unies	5
C. Séminaire de droit international des Nations Unies pour les États arabes	8
D. Institut africain de droit international	9
E. Médiathèque de droit international des Nations Unies	10
F. Documentation pédagogique en droit international	11
G. Publication assistée par ordinateur	11
H. Diffusion	12
I. Dotation commémorative Hamilton Shirley Amerasinghe sur le droit de la mer	13
III. Directives et recommandations concernant l'exécution du Programme d'assistance en 2017	13
IV. Incidences administratives et financières du Programme d'assistance	13
A. 2016	13
B. 2017	15
V. Comité consultatif pour le Programme d'assistance des Nations Unies aux fins de l'enseignement, de l'étude, de la diffusion et d'une compréhension plus large du droit international	16
A. Composition	16
B. Examen du rapport du Secrétaire général par le Comité consultatif à sa cinquante et unième session	16
Annexe	
Sites Web tenus à jour par la Division de la codification	18

I. Introduction

1. Par sa résolution 70/116, l'Assemblée générale a autorisé le Secrétaire général à exécuter en 2016 et en 2017 les activités énoncées dans son rapport sur le Programme d'assistance des Nations Unies aux fins de l'enseignement, de l'étude, de la diffusion et d'une compréhension plus large du droit international (A/70/423), qui lui avait été soumis à sa soixante-dixième session. Au paragraphe 23 de cette même résolution, l'Assemblée a prié le Secrétaire général de lui rendre compte, à sa soixante et onzième session, de l'exécution du Programme d'assistance en 2016 et de lui présenter, après avoir consulté le Comité consultatif pour le Programme d'assistance, des recommandations sur le Programme dans les années à venir.

2. Le présent rapport fournit des renseignements sur l'exécution du Programme d'assistance en 2016 et sur les activités prévues pour 2017, ainsi que leurs incidences administratives et financières.

II. Exécution du Programme d'assistance en 2016

3. La Division de la codification du Bureau des affaires juridiques est chargée de l'exécution du Programme d'assistance¹. Elle s'acquitte de diverses tâches, comme l'établissement des rapports du Secrétaire général et la fourniture au Comité consultatif et à la Sixième Commission de services relatifs au point de l'ordre du jour correspondant. Elle gère en outre le site Web du Programme.

A. Programme de bourses de perfectionnement en droit international

4. Le Programme de bourses de perfectionnement en droit international offre aux juristes des pays en développement et des pays émergents l'accès à la formation la plus complète qui soit dans ce domaine, dispensée par d'éminents spécialistes et praticiens du droit international de régions et de systèmes juridiques divers². Les boursiers suivent les cours consacrés au droit international public dispensés à l'Académie de droit international de La Haye et assistent à des séminaires organisés par la Division de la codification, qui portent sur un large éventail de sujets fondamentaux du droit international. Des visites d'étude sont également organisées à l'intention des participants.

¹ Pour des informations sur les autres activités du Bureau des affaires juridiques, voir les documents publiés sous les cotes A/71/10, A/71/17 et A/71/74 et se reporter au site Web de la Section des traités (<https://treaties.un.org>).

² Depuis 2010, par mesure d'économie, la Division de la codification gère le Programme de bourses à La Haye de façon à pouvoir financer un plus grand nombre de bourses au titre du budget ordinaire (voir A/65/514, par. 12).

5. Le Programme s'est déroulé à La Haye du 27 juin au 5 août 2016. Au total, 21 boursiers (10 hommes et 11 femmes) avaient été sélectionnés³. En 2016, le Programme a été dispensé en langue française.

6. On trouvera ci-après la liste des cours magistraux proposés à l'Académie de La Haye (dans l'ordre chronologique) : « Pourquoi avons-nous besoin d'un droit des traités? » (conférence générale) (Sir F. Berman QC, avocat et arbitre international); « Le droit international entre la lettre et l'esprit » (cours général) (S. E. M. Bennouna) (juge à la Cour internationale de Justice); « L'action opérationnelle des organisations internationales en matière de reconstruction d'États » (J.-Y. De Cara, professeur à l'Université Paris Descartes); « Dignité humaine et droit international » (P. De Sena, professeur à l'Université catholique de Milan); « Le rôle de la jurisprudence internationale dans le développement du droit international » (B. B. Jia, professeur à l'Université de Tsinghua, Pékin); « La prohibition de la torture en droit international contemporain » (F. M. Menendez, professeur à l'Université Carlos III de Madrid); « Le droit international et les îles » (S. D. Murphy, professeur à l'Université George Washington de Washington et membre de la Commission du droit international); et « Le partage de responsabilité en droit international » (A. Nollkaemper, professeur à l'Université d'Amsterdam).

7. Les séminaires organisés par la Division de la codification ont porté sur les sujets suivants (dans l'ordre chronologique) : « Introduction au droit international » et « Les travaux de la Commission du droit international » (M. Forteau, professeur à l'Université Paris Ouest Nanterre La Défense et membre de la Commission du droit international); « Droit des traités » (S. Villalpando, Chef de la Section des traités du Bureau des affaires juridiques); « Paix et sécurité internationales » (M. Kohen, professeur à l'Institut universitaire de hautes études internationales et du développement); « Responsabilité des États » et « Relations diplomatiques et consulaires » (P. Bodeau-Livinec, professeur à l'Université de Paris 8 – Vincennes-Saint-Denis); « Les Nations Unies et le processus législatif » (F. Messineo, juriste à la Division de la codification du Bureau des affaires juridiques); « Droit international des droits de l'homme » (L.-A. Sicilianos, juge à la Cour européenne des droits de l'homme); « Droit international des droits de l'homme – le système latino-américain » (A. A. Cançado Trindado, juge à la Cour internationale de Justice); « Règlement pacifique des différends internationaux » (O. Corten, professeur à l'Université libre de Bruxelles); « Droit de la mer » (T. Treves, professeur à l'Université de Milan, ancien juge au Tribunal international du droit de la mer); « Droit international de l'environnement » et « Organisations internationales » (L. Boisson de Chazournes, professeur à l'Université de Genève); « Droit international humanitaire » (A. Lagerwall, professeur à l'Université libre de Bruxelles); « Droit pénal international » (B. Bonafé, professeur à l'Université La Sapienza de Rome); et « Droit du commerce international » et « Droit international de l'investissement » (M. M. Mbengue, professeur à l'Université de Genève). En

³ Près de 330 demandes provenant de 55 États Membres ont été reçues pour l'octroi des 21 bourses disponibles : 235 provenaient d'Afrique, 25 d'Asie et du Pacifique, 10 d'Europe orientale et 59 d'Amérique latine et des Caraïbes. Les boursiers étaient originaires des États Membres suivants : Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Cameroun, Colombie, Comores, Côte d'Ivoire, Cuba, Guinée, Haïti, Indonésie, Mali, Maroc, Niger, Pérou, République dominicaine, République de Moldova, Sénégal, Tchad, Togo et Viet Nam. Parmi les participants figuraient notamment des juristes travaillant pour divers organismes gouvernementaux (ministères des affaires étrangères et de la justice, parlements) et établissements universitaires.

outre, les participants ont pris part à des sessions de procès fictifs organisées par la Division de la codification.

8. Des visites d'étude accompagnées d'exposés de hauts fonctionnaires ont été organisées pour les participants à la Cour internationale de Justice, à la Cour pénale internationale et à la Cour permanente d'arbitrage.

B. Cours régionaux de droit international des Nations Unies

9. Les cours régionaux de droit international des Nations Unies offrent une formation dispensée par des spécialistes et praticiens hautement qualifiés sur toute une série de sujets fondamentaux du droit international ou de sujets présentant un intérêt particulier pour les pays d'une région donnée⁴. Le nombre de participants qui peuvent bénéficier du Programme de bourses étant limité, les cours régionaux constituent un mécanisme important permettant d'accroître les possibilités de perfectionnement en droit international auxquelles ont accès les juristes des pays en développement. Ils donnent aussi aux participants l'occasion de se concentrer sur les questions d'actualité en matière de droit international qui intéressent l'ensemble de la région considérée, l'objectif étant d'en faciliter la compréhension et de promouvoir la coopération sur ces questions.

1. Afrique

10. Le cours régional de droit international pour l'Afrique s'est déroulé à la Commission économique pour l'Afrique, en Éthiopie, du 1^{er} au 26 février 2016. Il a été dispensé en anglais. Au total, 31 personnes (15 hommes et 16 femmes) y ont participé; 23 d'entre elles étaient des boursiers et 7 des participants autofinancés⁵. Un participant a reçu une bourse partielle.

11. Les séminaires organisés dans le cadre du cours régional ont porté sur les sujets suivants (dans l'ordre chronologique) : « Introduction au droit international » (G. Nolte, professeur à l'Université Humboldt de Berlin et membre de la Commission du droit international); « Intérêts de la collectivité pour le droit international » (D. Stewart, juriste adjoint de 1^{re} classe à la Division de la

⁴ Depuis 2011, par mesure d'économie, la Division de la codification organise les cours régionaux de droit international de façon à pouvoir octroyer un plus grand nombre de bourses et à mieux satisfaire la demande accrue de formation en droit international. Toutes les questions administratives, financières et pratiques, telles que celles liées au voyage et au logement, étaient précédemment confiées à l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche, ce qui nécessitait de financer ses administrateurs et ses agents des services généraux, qui fournissaient ces services pour une période d'environ six mois par cours régional. En 2016, la Division de la codification a utilisé des ressources extrabudgétaires pour recruter un agent des services généraux temporaire afin de gérer la charge de travail administratif, financier et logistique supplémentaire liée aux quatre formations qu'elle organisait pour la première fois dans l'histoire du Programme.

⁵ Près de 250 candidatures ont été reçues de 39 États Membres. Les participants étaient originaires des États Membres suivants : Botswana, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Congo, Égypte, Érythrée, Éthiopie, Gambie, Ghana, Kenya, Malawi, Maurice, Namibie, Nigéria, Ouganda, République démocratique du Congo, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Soudan du Sud, Swaziland, Tchad et Zimbabwe. Parmi les participants figuraient notamment des juristes travaillant pour divers organismes gouvernementaux (ministères des affaires étrangères et de la justice, bureaux de procureurs généraux, cabinets présidentiels), organisations régionales (l'Union africaine) et établissements universitaires.

codification du Bureau des affaires juridiques); « L'Afrique et le droit international au XXI^e siècle » et « L'autodétermination en droit international » (A. Yusuf, Vice-Président de la Cour internationale de Justice); « Droit international de l'investissement » (J. Donoghue, juge à la Cour internationale de Justice); « Droit international de l'environnement » et « Organisations internationales » (L. Boisson de Chazournes, professeur à l'Université de Genève); « Droit du commerce international » et « Droit et institutions de l'Union africaine » (M. M. Mbengue, professeur à l'Université de Genève); « Droit international des droits de l'homme » (O. Okafor, professeur à la faculté de droit Osgoode Hall de l'Université York de Toronto et Président du Comité consultatif du Conseil des droits de l'homme); « Droit de la mer » (N. Oral, professeur à l'Université Bilgi d'Istanbul); « La codification et le développement progressif du droit international : la Commission du droit international et son œuvre » (D. Tladi, professeur à l'Université de Pretoria et membre de la Commission du droit international); « Droit des traités » et « Responsabilité des États » (S. Villalpando, Chef de la Section des traités du Bureau des affaires juridiques); « Règlement pacifique des différends internationaux » (B. Daly, Secrétaire général adjoint et Conseiller juridique principal de la Cour permanente d'arbitrage); et « Droit international humanitaire » et « Droit pénal international » (K. Riordan, Président du Tribunal militaire de la Nouvelle-Zélande et juge-avocat général de l'armée néo-zélandaise et chargé de cours à l'Université Victoria de Wellington). Vincent Nmehielle, Conseiller juridique de l'Union africaine, a également présenté un exposé sur les travaux de l'Union africaine dans le domaine du droit international.

2. Asie et Pacifique

12. Le cours régional de droit international pour l'Asie et le Pacifique se déroulera du 7 novembre au 2 décembre 2016. Il sera dispensé en anglais.

13. Les séminaires organisés dans le cadre du cours régional porteront sur les sujets suivants (dans l'ordre chronologique) : « Introduction au droit international » (A. Pellet, professeur émérite à l'Université Paris Ouest Nanterre La Défense et ancien membre de la Commission du droit international); « Droit international de l'environnement » et « Organisations internationales » (L. Boisson de Chazournes, professeur à l'Université de Genève); « Droit international des droits de l'homme » (V. Muntarhorn, professeur, à l'université Chulalongkorn de Bangkok); « Droit des traités » et « Responsabilité des États » (S. Villalpando, Chef de la Section des traités du Bureau des affaires juridiques); « Défis et perspectives actuelles du droit international en Asie et dans le Pacifique » et « La sécurité humaine » (H. Owada, juge à la Cour internationale de Justice); « Paix et sécurité internationales » (Sir M. Wood, maître de recherche au Centre Lauterpacht de l'Université de Cambridge et membre de la Commission du droit international); « Règlement pacifique des différends internationaux » (B. Daly, Secrétaire général adjoint et Conseiller juridique principal de la Cour permanente d'arbitrage); « Droit international humanitaire » et « Droit pénal international » (K. Riordan, Président du Tribunal militaire de la Nouvelle-Zélande et juge-avocat général de l'armée néo-zélandaise et chargé de cours à l'Université Victoria de Wellington); « Droit du commerce international » et « Droit international de l'investissement » (M. M. Mbengue, professeur à l'Université de Genève); et « La codification et le développement progressif du droit international : la Commission du droit international et son œuvre » et « Droit de la mer » (S. Murphy, professeur à faculté

de droit de l'Université George Washington et membre de la Commission du droit international).

3. Amérique latine et Caraïbes

14. Pour la première fois depuis plus d'une décennie, le cours régional de droit international pour l'Amérique latine et les Caraïbes s'est déroulé en Uruguay en 2016, à l'Institut Artigas du service extérieur du Ministère uruguayen des affaires étrangères, à Montevideo, du 4 au 29 avril 2016. Il a été dispensé en anglais. Au total, 22 personnes (12 hommes et 10 femmes) y ont participé; 19 d'entre elles étaient des boursiers et 3 des participants autofinancés⁶.

15. Les séminaires organisés lors du cours régional ont porté sur les sujets suivants (dans l'ordre chronologique) : « Leçon inaugurale : la contribution de la doctrine latino-américaine à l'évolution du droit international » (A. A. Cançado Trindado, juge à la Cour internationale de Justice); « Introduction au droit international » (J. Viñuales, professeur de l'Université de Cambridge); « Droit international des droits de l'homme » (D. Stewart, juriste adjoint de 1^{re} classe à la Division de la codification du Bureau des affaires juridiques); « Paix et sécurité internationales » (D. Tladi, professeur à l'Université de Pretoria et membre de la Commission du droit international); « Droit de la mer » (T. Treves, professeur à l'Université de Milan, ancien juge au Tribunal international du droit de la mer); « Les travaux de la Commission du droit international » et « Introduction au droit et aux institutions de l'Organisation des États américains » (M. Vasquez-Bermudez, représentant suppléant de l'Équateur auprès de l'Organisation des États américains, et membre de la Commission du droit international); « Droit international humanitaire » et « Droit pénal international » (K. Riordan, Président du Tribunal militaire de la Nouvelle-Zélande et juge-avocat général de l'armée néo-zélandaise et chargé de cours à l'Université Victoria de Wellington); « Droit du commerce international » (F. Morosini, professeur à l'Université fédérale du Rio Grande do Sol de Porto Alegre); « Droit international de l'investissement » (C. Giorgetti, professeur à la faculté de droit de l'Université de Richmond); « Droit international de l'environnement » (D. Bodansky, professeur à l'Université d'État de l'Arizona); « Organisations internationales » (M. Pinto, doyen de la faculté de droit de l'Université de Buenos Aires); « Règlement pacifique des différends internationaux » (L. Caflisch, professeur honoraire à l'Institut de hautes études internationales et du développement et membre de la Commission du droit international); et « Droit des traités » et « Responsabilité des États » (S. Villalpando, Chef de la Section des traités du Bureau des affaires juridiques).

4. Lieux permanents d'accueil des cours régionaux de droit international

16. Devant l'augmentation de la demande de formation au droit international, la Division de la codification a envisagé de désigner des lieux ayant vocation à

⁶ Au total, 103 demandes ont été reçues de 26 États Membres. Les participants étaient originaires des États Membres suivants : Antigua-et-Barbuda, Argentine, Barbade, Belize, Bolivie (État plurinational de), Brésil, Chili, El Salvador, Équateur, Guyana, Jamaïque, Mexique, Nicaragua, Paraguay, Pérou, République dominicaine, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Trinité-et-Tobago, Uruguay et Venezuela (République bolivarienne du). Parmi les participants figuraient notamment des juristes travaillant pour divers organismes gouvernementaux (ministères des affaires étrangères et de la justice, parlements), le pouvoir judiciaire, des organisations régionales (Organisation des États des Caraïbes orientales) et des établissements universitaires.

accueillir en permanence des cours régionaux, afin d'en faciliter l'organisation régulière, dans les régions Afrique, Asie-Pacifique et Amérique latine et Caraïbes : de tels lieux permanents rendraient l'organisation des cours plus rationnelle, plus économique et plus prévisible, sans pour autant exclure la possibilité de les tenir ailleurs.

17. Six cours régionaux de droit international pour l'Afrique ont été organisés avec succès en Éthiopie entre 2011 et 2016. L'Éthiopie a signé l'accord requis lui conférant le statut de pays hôte. En outre, la Commission économique pour l'Afrique fournit des contributions en nature significatives, telles que le lieu d'accueil, les bureaux du personnel et des conférenciers de l'Organisation, les installations de restauration, l'équipement et les transports, ce qui réduit le coût des cours. Elle est de surcroît d'un précieux apport en matière de services de séance, de services administratifs et financiers, d'appui informatique, d'approvisionnement, de sécurité, d'installations médicales et de protocole. Cette coopération réduit les besoins en personnel supplémentaire requis pour l'exécution de ces tâches et la charge que doit supporter le Bureau des affaires juridiques en raison de l'augmentation du nombre de cours organisés chaque année. L'Éthiopie pourrait constituer un lieu d'accueil tout indiqué pour le cours régional pour l'Afrique.

18. Trois cours régionaux de droit international pour l'Asie et le Pacifique ont été organisés avec succès en Thaïlande en 1986, 2005 et 2012. La Thaïlande a signé l'accord lui conférant le statut de pays hôte.

19. En 2017, le cours régional de droit international pour l'Amérique latine et les Caraïbes se tiendra à la Commission économique régionale pour l'Amérique latine et les Caraïbes à Santiago. La Commission économique fournira une solide assistance administrative et financière pour l'organisation du cours.

C. Séminaire de droit international des Nations Unies pour les États arabes

20. Le Séminaire de droit international des Nations Unies pour les États arabes est organisé par la Division de la codification, en coopération avec le Gouvernement égyptien et la Ligue des États arabes. Lors de ce séminaire, dispensé en anglais au Ministère égyptien des affaires étrangères, au Caire, des juristes au service de l'État et de la Ligue des États arabes ont suivi une formation intensive d'une semaine, du 15 au 19 novembre 2015. Au total, 24 participants autofinancés (14 hommes et 10 femmes) ont participé au cours⁷.

21. Les cours proposés lors de ce séminaire ont porté sur les thèmes suivants (dans l'ordre chronologique) : « L'importance du droit international pour les États arabes » et « L'autodétermination en droit international » (A. Yusuf, Vice-Président de la Cour internationale de Justice); « Le droit international » (S. Murphy, professeur à la faculté de droit de l'Université George Washington et membre de la

⁷ Au total, 45 demandes ont été reçues de 18 États Membres de l'ONU et membres de la Ligue des États arabes, et de l'État non membre observateur de Palestine. Les participants étaient originaires des pays suivants : Arabie saoudite, Égypte, Émirats arabes unis, État de Palestine, Jordanie, Liban, Libye, Oman, Qatar, Tunisie et Yémen. Parmi les participants figuraient notamment des juristes travaillant pour divers ministères, pour la Ligue des États arabes et pour des établissements universitaires.

Commission du droit international); « Droit international des droits de l'homme » (Sir N. Rodley, professeur à l'Université de l'Essex et membre et ancien Président du Comité des droits de l'homme), « Droit international humanitaire » et « Droit international pénal » (K. Riordan, Président du Tribunal militaire, juge-avocat général de l'armée néozélandaise et chargé de cours à l'Université Victoria de Wellington). Par ailleurs, les exposés suivants ont été organisés : « Introduction aux travaux de la Commission du droit international » et « Introduction à la Ligue des États arabes » (H. Hassouna, Ambassadeur et membre de la Commission du droit international); « Crimes contre l'humanité » (S. Murphy).

22. L'organisation du séminaire a été financée par des contributions volontaires de l'Arabie saoudite (15 000 dollars), des Émirats arabes unis (10 000 dollars) et du Qatar (5 000 dollars), et par des contributions en nature de l'Égypte.

23. Le Séminaire de droit international pour les États arabes prévu pour 2016 a été annulé faute de financement suffisant.

D. Institut africain de droit international

24. L'Institut africain de droit international s'emploie à promouvoir l'enseignement et la diffusion du droit international ainsi que du droit de l'Union africaine et d'autres organisations régionales, et à encourager les travaux de recherche de haut niveau en la matière; il entend renforcer les capacités de recherche et d'enseignement des facultés de droit des universités africaines dans le domaine du droit international et fait office de centre d'étude et d'analyse de ces questions pour les organisations africaines régionales et continentales. Conformément à la résolution 70/116 de l'Assemblée générale, la Division de la codification a continué de coopérer avec l'Institut africain de droit international d'Arusha et de lui prodiguer, à sa demande, des conseils pour la constitution de sa bibliothèque de recherche destinée aux universitaires et juristes africains, ainsi que ses séminaires de formation sur certaines questions de droit international et de droit propre à l'Union africaine à l'intention de hauts fonctionnaires et praticiens⁸. Dans cette optique, le Secrétaire du Comité consultatif pour le Programme a participé à une mission de planification menée par l'Institut au Ghana en vue d'y organiser un séminaire de droit international à l'intention des spécialistes travaillant pour les universités africaines, l'objectif étant de favoriser le renforcement des capacités dans la région et de marquer le cinquantième anniversaire du Programme. Le premier Séminaire de droit international pour les universités africaines s'est déroulé du 15 au 26 août 2016, au Centre international Kofi Annan de formation au maintien de la paix d'Accra. Il a été planifié, organisé et dispensé grâce aux conseils et à la coopération de la Division de la codification, notamment en ce qui concerne la diffusion et le matériel pédagogique.

25. Le séminaire a été financé par des contributions volontaires de la Chine (20 000 dollars des États-Unis), de la Finlande (20 000 dollars des États-Unis), de l'Italie (20 000 dollars des États-Unis), de la Nouvelle-Zélande (30 000 dollars néo-zélandais) et de la Suède (25 000 dollars des États-Unis), et par des contributions en nature du Centre. Ces contributions ont été versées à l'Institut.

⁸ Pour de plus amples renseignements sur les activités et les séminaires de formation de l'Institut africain de droit international, se référer à l'adresse : www.aiil-iadi.org.

L'Union africaine a également versé une contribution financière pour le séminaire (20 000 dollars)

E. Médiathèque de droit international des Nations Unies

26. Les cours de formation traditionnels sont irremplaçables pour favoriser les débats approfondis, les échanges et le travail d'équipe entre les participants. Étant donné que la formation au droit international suscite un intérêt croissant auquel les cours traditionnels ne suffisent pas à répondre, la Division de la codification a créé en 2008 la Médiathèque de droit international des Nations Unies, qui permet à l'Organisation de dispenser gratuitement et à un coût relativement bas une formation de qualité via Internet à un nombre illimité de personnes et d'institutions de par le monde.

27. La Médiathèque est un centre virtuel de formation et de recherche par l'intermédiaire duquel plus de 400 spécialistes, juges et praticiens éminents du droit international appartenant à divers pays et systèmes juridiques contribuent à ses trois éléments que sont la série de cours magistraux, les archives historiques et la bibliothèque de recherche. La série de cours magistraux compte plus de 400 cours accompagnés de listes de fichiers de données connexes renvoyant à des documents de référence accessibles en ligne. Certains de ces cours portent sur différents points bien précis du droit international; d'autres sont consacrés à des thèmes centraux de ce domaine. L'objectif des cours magistraux et des documents juridiques qui s'y rapportent est d'offrir des ressources pédagogiques plus complètes aux établissements universitaires et aux centres de formation mis en place par les pouvoirs publics dans les pays en développement. Les archives historiques rassemblent les notes d'introduction rédigées par des experts reconnus sur près d'une centaine d'instruments juridiques ainsi que les procédures suivies, des documents connexes et des supports audiovisuels créés par la Division de la codification⁹. La Bibliothèque de recherche est une vaste bibliothèque en ligne qui rassemble traités, textes de jurisprudence, publications, documents, textes de doctrine et documents pédagogiques.

28. Depuis son ouverture en 2008, la Médiathèque a été consultée par plus de 1,3 million d'utilisateurs dans 193 États Membres et non membres. Créée surtout pour apporter un soutien aux juristes des pays en développement¹⁰, la Médiathèque est toutefois surtout utilisée par les juristes des pays développés. Le nombre limité d'utilisateurs dans les pays en développement tient, d'une part, au fait que la Médiathèque y est une ressource peu connue et, d'autre part, à la fracture technologique en matière d'accès à l'informatique, à l'électricité et à des liaisons Internet à haut débit fiables. La Division étudie actuellement la possibilité de mettre à disposition la série de cours magistraux sous forme de podcasts ou dans un autre format téléchargeable, afin de les rendre plus accessibles aux usagers des pays en développement qui auraient des difficultés à les visionner en ligne. Dans le même temps, elle va proposer des cours enregistrés sur DVD et clefs USB aux facultés ou instituts de droit de pays en développement qui en feraient la demande, sous réserve

⁹ Les documents juridiques des archives historiques et de la série de cours magistraux ont été traduits dans toutes les langues officielles de l'Organisation.

¹⁰ La Médiathèque a été consultée par environ 88 000 utilisateurs en Afrique, 270 000 en Asie-Pacifique et 66 000 en Amérique latine et dans les Caraïbes.

de ressources suffisantes. En décembre 2015, une série de cours a été enregistrée sur DVD à l'intention de la China Youth University of Political Studies, à Beijing, qui avait des problèmes à visionner ces cours en ligne.

29. Dans le but de faire mieux connaître la Médiathèque, la Division de la codification a organisé des exposés au cours de séances de la Sixième Commission de l'Assemblée générale, lors de l'examen du point relatif au Programme d'assistance, durant le Séminaire sur le droit international pour les États arabes qui s'est tenu au Caire, dans les cours régionaux de droit international dispensés en Éthiopie et en Uruguay, ainsi que dans le cadre du Programme de bourses de perfectionnement en droit international mis sur pied aux Pays-Bas.

F. Documentation pédagogique en droit international

30. Pour ses cours de droit international, la Division de la codification étudie, réunit et établit de la documentation juridique sous forme imprimée, en consultation avec les conférenciers¹¹. En outre, des CD-ROM et des clefs USB sur lesquels se trouvent des documents pédagogiques, des publications juridiques de la Division et d'autres documents de droit international sont fournis aux participants des pays en développement qui n'ont qu'un accès limité à Internet afin de faciliter leurs recherches électroniques¹². Des documents pédagogiques sont également disponibles gratuitement à des fins de formation sur les sites Web des différents cours de formation ainsi que sur celui de la Médiathèque de droit international des Nations Unies. La Division de la codification élabore actuellement un manuel de droit international en anglais et en français rassemblant un ensemble de documents juridiques pour ses ateliers de formation, qui est destiné à être distribué aux institutions universitaires et aux centres de formation mis en place par les pouvoirs publics dans les pays en développement. Elle étudie également la possibilité de coopérer avec des universités et de se faire aider de stagiaires et d'assistants de recherche pour élaborer le manuel dans d'autres langues officielles.

G. Publication assistée par ordinateur

31. En 2003, la Division de la codification a commencé à recourir à la publication assistée par ordinateur, à titre volontaire et sous réserve de ressources suffisantes, afin de faire en sorte que certaines de ses publications juridiques puissent sortir plus rapidement et être mises dès que possible à la disposition de la communauté juridique internationale. En 2013, elle avait réussi à rattraper jusqu'à cinq ans de retard pour plusieurs de ses publications¹³. En 2014, elle a mis fin à ses activités de

¹¹ En 2015, la Division a établi des documents pédagogiques pour le Séminaire de droit international pour les États arabes, pour le Programme de bourses de perfectionnement en droit international et pour les cours régionaux de droit international dispensés en Afrique, en Amérique latine et dans les Caraïbes, ainsi qu'en Asie-Pacifique. Elle tient à remercier l'American Society of International Law et Oxford University Press pour leurs textes spécialisés qu'elle a utilisés à des fins de formation dans le cadre de la documentation pédagogique fournie aux participants à ces cours.

¹² La Division est désormais tenue d'acquérir ses publications juridiques et toute autre publication essentielle des Nations Unies, dont la Charte des Nations Unies, aux fins de ses formations.

¹³ Le retard de publication a été rattrapé pour l'*Annuaire juridique des Nations Unies*, la *Série législative des Nations Unies*, le *Résumé des arrêts, avis consultatifs et ordonnances de la Cour*

publication assistée par ordinateur faute de ressources (moyens matériels et personnel), après qu'un poste d'agent des services généraux eut été supprimé la même année. Aucune des publications mentionnées au paragraphe 41 du rapport A/68/521 n'a de ce fait pu être diffusée en 2014, 2015, ni 2016 à ce jour. Dans sa résolution 70/116, l'Assemblée générale a salué une fois de plus l'initiative de publication assistée par ordinateur mise en œuvre de 2003 à 2013 par la Division de la codification, qui a considérablement réduit le délai de parution de ses publications juridiques, a déploré qu'aucune des publications visées dans le rapport du Secrétaire général n'ait pu paraître depuis 2014 et a recommandé de dégager les ressources nécessaires pour reprendre cette initiative concluante¹⁴. La Division continuera d'étudier la possibilité de reprendre ses activités de publication assistée par ordinateur pour une ou plusieurs de ses publications, en fonction des ressources disponibles.

32. La Division de la codification élabore actuellement un manuel de droit international en anglais, en recourant à la publication assistée par ordinateur pour s'assurer qu'il sorte dans les délais et partant, rendre les cours de formation plus efficaces et moins coûteux. Compte tenu du manque de ressources, la publication assistée par ordinateur est financée à titre exceptionnel grâce aux contributions volontaires.

H. Diffusion

33. La diffusion de publications et d'informations juridiques sur Internet et les autres médias électroniques vise à pallier le nombre restreint d'exemplaires papier disponibles, sans remettre en question le caractère irremplaçable du texte imprimé dans la recherche et l'enseignement juridiques, notamment pour les juristes des pays en développement dont l'accès à Internet est limité. Les documents fournis sur Internet le sont gratuitement afin de promouvoir l'enseignement, l'étude, la diffusion et la compréhension du droit international (voir annexe).

internationale de Justice, le *Recueil des sentences arbitrales* et l'ouvrage intitulé *La Commission du droit international et son œuvre* (vol. 1 et 2).

¹⁴ Voir aussi les résolutions 64/113 du 16 décembre 2009, 65/25 du 6 décembre 2010, 66/97 du 9 décembre 2011, 67/91 du 14 décembre 2012, 68/110 du 16 décembre 2013 et 69/117 du 10 décembre 2014 de l'Assemblée générale.

I. Dotation commémorative Hamilton Shirley Amerasinghe sur le droit de la mer¹⁵

34. Faute de contributions volontaires suffisantes, aucune bourse n'a été octroyée en 2016 au titre de la Dotation commémorative Hamilton Shirley Amerasinghe sur le droit de la mer¹⁵. Il a été estimé qu'il faudrait, pour attribuer une bourse, un montant d'environ 65 000 dollars (y compris les dépenses d'appui au programme et une réserve obligatoire) (voir également par. 36). Le coût final de chaque dotation dépend de plusieurs facteurs extrêmement variables : le montant des indemnités applicables dans la ville de l'institution hôte, le taux de change, le prix du billet d'avion et la durée de la bourse. Le montant de la dotation peut donc différer d'environ 50 000 à 70 000 dollars d'une année sur l'autre.

III. Directives et recommandations concernant l'exécution du Programme d'assistance en 2017

35. La Division de la codification prévoit en 2017 de mener ses activités dans le cadre du Programme d'assistance conformément aux directives et recommandations figurant dans le rapport du Secrétaire général (voir A/70/423, sect. III) qui ont été approuvées par l'Assemblée générale dans sa résolution 70/116.

36. S'agissant de la Dotation commémorative Hamilton Shirley Amerasinghe, le solde actuel est d'environ 48 000 dollars, ce qui n'est pas suffisant pour accorder une bourse en 2017, à moins que de nouvelles contributions volontaires soient versées avant novembre 2016.

IV. Incidences administratives et financières du Programme d'assistance

A. 2016

37. Dans sa résolution 70/116, l'Assemblée générale a autorisé le Secrétaire général à exécuter en 2016 et en 2017 le Programme de bourses de perfectionnement en droit international et les cours régionaux de droit international dispensés en Afrique, en Asie-Pacifique et en Amérique latine et dans les Caraïbes, et à poursuivre le développement de la Médiathèque de droit international. Ces activités seront financées au moyen du budget ordinaire et, si nécessaire, de contributions volontaires.

¹⁵ L'appui administratif initialement fourni par la Division de la codification dans les années 80 et au début des années 90 a progressivement été réduit à la suite de la création d'une institution permanente au sein de la Division des affaires maritimes et du droit de la mer du Bureau des affaires juridiques, chargée des affaires relatives au droit de la mer et notamment des activités de renforcement des capacités, de manière à éviter les chevauchements et d'assurer la bonne administration de la Dotation. Ces dernières années, ladite division a assumé seule l'administration de la Dotation Hamilton Shirley Amerasinghe au titre de ses activités de renforcement des capacités techniques relatives au droit de la mer. On trouvera de plus amples renseignements sur la Dotation commémorative Hamilton Shirley Amerasinghe dans le rapport annuel du Secrétaire général sur les océans et le droit de la mer, qui sera examiné au titre du point de l'ordre du jour intitulé « Les océans et le droit de la mer ».

38. S'agissant du financement du Programme d'assistance, un montant de 2 267 000 dollars a été inscrit au chapitre 8 du budget ordinaire (Affaires juridiques), sous-programme 3 (Développement progressif et codification du droit international), pour l'exercice biennal 2016-2017 pour le Programme de bourses de perfectionnement en droit international et les cours régionaux de droit international dispensés en Afrique, en Asie-Pacifique et en Amérique latine et dans les Caraïbes, ainsi que pour la Médiathèque de droit international.

39. L'Assemblée générale a prié de nouveau les États Membres et les organisations, les institutions et les particuliers intéressés de verser des contributions volontaires pour financer le Programme d'assistance ou de concourir par d'autres moyens à son exécution, voire à son élargissement; une note verbale en ce sens appelant leur attention sur la résolution 70/116 a été adressée aux États Membres le 5 février 2016.

40. Depuis la publication du dernier rapport, des contributions volontaires ont été versées au titre du Programme d'assistance pour les activités suivantes : a) Médiathèque [contributions de l'Autriche (2 000 dollars), de l'Équateur (5 000 dollars), de l'Irlande (5 000 dollars), de l'Italie (5 000 dollars), du Mexique (5 000 dollars) et de la Suisse (25 000 dollars)]; et b) Programme de bourses de perfectionnement en droit international [contributions de l'Irlande (3 000 dollars)].

41. En ce qui concerne le Programme de bourses de perfectionnement en droit international, le Greffe de la Cour internationale de Justice a mis des locaux et du matériel de bureau à la disposition du personnel de la Division de la codification et a fourni un appui administratif et logistique essentiel au Programme d'assistance. Le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie a également fourni un appui financier et administratif au Programme. L'Académie de droit international de La Haye a fait bénéficier les boursiers de frais d'inscription réduits. La Fondation Carnegie a mis une salle de séminaire équipée à la disposition du personnel de la Division de la codification et des conférenciers.

42. Pour le cours régional de droit international pour l'Afrique, la Commission économique pour l'Afrique a fourni une salle de séminaire, des bureaux et du matériel, ainsi qu'une assistance administrative; elle a aussi mis des moyens de transport à la disposition des conférenciers, des participants et du personnel de la Division de la codification. La Cour permanente d'arbitrage a pris en charge les frais de voyage de son Secrétaire général adjoint, qui a dispensé le cours sur le règlement pacifique des différends.

43. Pour le cours régional de droit international pour l'Amérique latine et les Caraïbes, le Gouvernement uruguayen a fourni une salle de séminaire, des bureaux et du matériel, ainsi qu'une assistance administrative; il a aussi mis des moyens de transport à la disposition des conférenciers, des participants et du personnel de la Division de la codification. Il a en outre organisé plusieurs visites culturelles. Le Programme des Nations Unies pour le développement a fourni une assistance administrative, financière et logistique.

44. De plus, des publications (sous forme électronique et/ou sur support papier) ont été distribuées gracieusement aux participants aux diverses formations par le Département de l'information, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, la Cour pénale internationale, le Comité international de la Croix-Rouge, le Centre international pour le règlement des différends relatifs aux

investissements, l'Université de Pretoria et le Ministère néo-zélandais des affaires étrangères et du commerce extérieur. Diverses entités, maisons d'édition et revues juridiques ont permis l'inclusion gratuite d'articles spécialisés dans les documents pédagogiques fournis aux participants aux cours de formation (voir le paragraphe 30 ci-dessus).

Dotation commémorative Hamilton Shirley Amerasinghe sur le droit de la mer

45. Depuis le précédent rapport, des contributions à la Dotation Hamilton Shirley Amerasinghe sur le droit de la mer ont été versées par l'Irlande (3 000 dollars) et Monaco (16 661 dollars).

B. 2017

46. Comme noté ci-dessus, en ce qui concerne le Programme de bourses de perfectionnement en droit international, les cours régionaux de droit international et la Médiathèque, un montant total de 2 267 000 dollars a été inscrit au chapitre 8 du budget ordinaire (Affaires juridiques), sous-programme 3 (Développement progressif et codification du droit international), pour l'exercice biennal 2016-2017.

47. Comme pour le Programme de bourses de perfectionnement en droit international, la Division de la codification continuera de s'employer à réduire les coûts afin d'augmenter autant que possible le nombre de bourses financées au titre du budget ordinaire consacré aux cours régionaux de manière à répondre à la demande accrue de formation en droit international. La Division sollicitera également des contributions volontaires pour pouvoir attribuer des bourses supplémentaires et envisagera d'admettre au Programme des participants autofinancés.

1. Programme de bourses de perfectionnement en droit international et cours régionaux de droit international des Nations Unies

48. Les ressources prévues dans le budget-programme permettront de financer le Programme de bourses de perfectionnement en droit international ainsi que les trois cours régionaux de droit international des Nations Unies pour l'Afrique, pour l'Asie et le Pacifique, et pour l'Amérique latine et les Caraïbes qu'il est envisagé d'organiser en 2017 conformément à la résolution 70/116 de l'Assemblée générale. Elles permettront de financer les bourses (qui couvriront les frais de voyage et de logement, l'assurance maladie, le matériel d'étude et une indemnité pour frais de subsistance) d'au moins 20 juristes originaires de pays en développement et de pays émergents afin qu'ils puissent suivre les cours de formation. D'autres participants pourraient obtenir une bourse en fonction des contributions volontaires ou être admis en qualité de participants autofinancés.

2. Médiathèque de droit international des Nations Unies

49. Les ressources prévues dans le budget-programme permettront de financer les deux emplois de temporaire à temps plein [1 juriste de classe P-3 et 1 assistant monteur vidéo de la catégorie des services généraux (Autres classes)] nécessaires pour assurer le maintien et l'enrichissement de la série de cours magistraux produits par la Médiathèque de droit international en 2017.

50. Le budget-programme servira également à financer les déplacements effectués par le personnel pour enregistrer de nombreux cours magistraux dans divers endroits du monde. Cela permettra de rassembler des cours représentant une plus grande variété de régions et de langues, et d'enregistrer des conférenciers qui ne sont pas en mesure de se rendre à New York du fait de leur âge avancé, pour des raisons de santé ou par manque de moyens.

51. En outre, les ressources seront utilisées pour acquérir les fournitures et accessoires techniques nécessaires, ainsi que pour numériser certains enregistrements audio et vidéo historiques.

52. Des ressources extrabudgétaires permettront de faciliter l'accès des pays en développement à la Médiathèque et d'enrichir les archives historiques de la Médiathèque (notamment pour financer le personnel nécessaire et la numérisation de nouveaux documents audiovisuels).

53. Si l'Assemblée générale en décide ainsi, le Secrétaire général continuera de solliciter des contributions volontaires en espèces et en nature pour le Programme d'assistance, en particulier afin de financer des bourses supplémentaires pour les cours régionaux de droit international, pour l'établissement du manuel dans plusieurs langues et pour la Médiathèque de droit international.

V. Comité consultatif pour le Programme d'assistance des Nations Unies aux fins de l'enseignement, de l'étude, de la diffusion et d'une compréhension plus large du droit international

A. Composition

54. Par sa résolution 70/116, l'Assemblée générale a nommé au Comité consultatif pour la période du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2019 les 25 États Membres suivants : Allemagne, Argentine, Canada, Chili, Chypre, États-Unis d'Amérique, Éthiopie, Fédération de Russie, France, Ghana, Italie, Kenya, Liban, Malaisie, Mexique, Nigéria, Pakistan, Portugal, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Singapour, Slovaquie, Soudan, Trinité-et-Tobago et Uruguay.

B. Examen du rapport du Secrétaire général par le Comité consultatif à sa cinquante et unième session

55. La cinquante cinquième session du Comité consultatif tenue le 4 octobre était présidée par Martha Arna Akyaa Pobee, représentante permanente du Ghana.

56. Virginia Morris, juriste principale de la Division de la certification, a siégé en tant que secrétaire du Comité consultatif.

57. Les membres suivants du Comité étaient présents le 4 octobre : Allemagne, Canada, Chypre, États-Unis d'Amérique, Éthiopie, Fédération de Russie, France, Ghana, Italie, Kenya, Liban, Malaisie, Portugal, République tchèque, Singapour, Soudan et Trinité-et-Tobago. La Thaïlande a participé à titre d'observateur en sa

qualité de pays hôte du Cours régional de droit international pour l'Asie et le Pacifique.

58. La secrétaire du Comité a fait une déclaration dans laquelle elle a actualisé les informations contenues dans le projet de rapport et a appelé l'attention sur les efforts constamment déployés pour renforcer les activités au titre du Programme. Elle a notamment signalé les progrès accomplis dans l'élaboration du Manuel de droit international, qui sera utilisé pour les cours de formation et sera distribué aux universités et aux centres de formation mis en place par les pouvoirs publics dans les pays en développement.

59. Le Comité consultatif a félicité la Division de la codification des efforts qu'elle déploie pour exécuter et renforcer les activités au titre du Programme et l'a remercié pour son travail de préparation du Manuel de droit international. Il a été noté à cet égard que l'élaboration de cet ouvrage était tributaire de contributions volontaires.

Annexe

Sites Web tenus à jour par la Division de la codification

<i>Site Web</i>	<i>Adresse URL</i>
Programme d'assistance des Nations Unies aux fins de l'enseignement, de l'étude, de la diffusion et d'une compréhension plus large du droit international	www.un.org/law/programmeofassistance
Programme de bourses de perfectionnement en droit international	www.un.org/law/ilfp
Cours régionaux de droit international des Nations Unies pour l'Afrique, pour l'Asie et le Pacifique, et pour l'Amérique latine et les Caraïbes	www.un.org/law/rcil
Séminaire de droit international des Nations Unies pour les États arabes	http://legal.un.org/poa/seminar.html
Médiathèque de droit international des Nations Unies	www.un.org/law/avl
Portail des publications juridiques des Nations Unies	www.un.org/law/UNlegalpublications
Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies	www.un.org/law/repertory
Annuaire juridique des Nations Unies	www.un.org/law/UNJuridicalYearbook
Résumé des arrêts, avis consultatifs et ordonnances de la Cour internationale de Justice	www.un.org/law/ICJsummaries
Résumé des arrêts, avis consultatifs et ordonnances de la Cour permanente de Justice internationale	http://legal.un.org/PCIJsummaries
Recueil des sentences arbitrales	www.un.org/law/riaa
Série législative des Nations Unies	http://legal.un.org/legislativeseries
Codification et développement progressif du droit international	www.un.org/law/lindex.htm
Sixième Commission de l'Assemblée générale	www.un.org/en/ga/sixth
Commission du droit international	http://legal.un.org/ilc
Conférences diplomatiques (comptes rendus officiels des travaux)	http://legal.un.org/diplomaticconferences
Statut de Rome de la Cour pénale internationale	www.un.org/law/icc
Comité spécial de la Charte des Nations Unies et du raffermissement du rôle de l'Organisation	www.un.org/law/chartercomm
Comité spécial sur la responsabilité pénale des fonctionnaires et des experts en mission des Nations Unies	www.un.org/law/criminalaccountability
Comité spécial sur l'administration de la justice à l'ONU	www.un.org/law/administrationofjustice

<i>Site Web</i>	<i>Adresse URL</i>
Comité spécial créé par la résolution 51/210 de l'Assemblée générale, en date du 17 décembre 1996	www.un.org/law/terrorism
Comité spécial sur les immunités juridictionnelles des États et de leurs biens	www.un.org/law/jurisdictionalimmunities
Comité spécial chargé de la question de l'élaboration éventuelle d'une convention internationale contre le clonage reproductif d'êtres humains	www.un.org/law/cloning
Comité spécial sur la portée de la protection juridique offerte par la Convention sur la sécurité du personnel des Nations Unies et du personnel associé	www.un.org/law/UNsafetyconvention
